

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 404 du 13 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2000267S

Le commandant de la garde républicaine,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 17889 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1922969S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :

Jumentier Patrice NIGEND : 129 124 NLS : 5 281 344

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Maniglier Cédric NIGEND : 165 456 NLS : 8 022 057

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Rabeyrin Pierre NIGEND : 165 117 NLS : 6 002 993

Trancart Julien NIGEND : 187 870 NLS : 8 046 292

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Itier Pauline NIGEND : 323 249 NLS : 8 117 119

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2020.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*